

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF79

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 TER

A l'alinéa 6,

substituer aux mots :

"et de leurs groupements",

les mots :

", de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.